

La Charte du Staffeur 2025-2026

1. Préambule

L'« Interfilières » (désigné ci-après IF) est un festival étudiant organisé par le « Comité d'Organisation de l'Interfilières » (désigné ci-après COI). Son objectif premier est de rassembler les étudiants de l'Université Paris-Saclay et ses nombreuses composantes autour d'un événement annuel, festif, sécurisé et engagé.

Depuis sa première édition en 2022, l'IF accueille toujours plus de festivaliers et s'est considérablement développé en élargissant son cercle d'associations organisatrices et partenaires. La mise en place d'un tel événement et le bon déroulement de celui-ci requièrent la présence d'un grand nombre de staffeurs. Le COI s'engage à les préparer pour leur poste, les encadrer durant leurs créneaux de staff et les guider afin que chacun trouve sa place au sein de l'association et puisse tant profiter qu'œuvrer consciencieusement pour la réussite de cet événement.

Afin d'accompagner cette évolution positive, il est nécessaire de promouvoir les valeurs de l'IF ainsi que d'établir les règles nécessaires à son organisation.

Pour ce faire, nous avons rédigé la présente "charte du staffeur" (désignée ci-après la Charte), destinée à sensibiliser les staffeurs aux responsabilités qui leur incombent et encadrer leurs missions afin d'assurer la sécurité et la satisfaction de chacun.

2. Le staffeur

La présente Charte s'adresse au Staff de l'Interfilières, entendu comme l'ensemble des bénévoles issus des associations partenaires ainsi que toute personne s'étant portée volontaire pour contribuer, à titre bénévole, à l'organisation de cet événement.

(Article 11 du règlement intérieur du COI : Staff de L'Interfilières)

Le staffeur s'engage à avoir pris connaissance de la Charte et à la respecter. Il cochera lors du formulaire la case "Charte de l'organisation" attestant ainsi de sa bonne foi.

3. Liste non exhaustive des engagements du staffeur

Les bénévoles ont des droits et des devoirs.

La règle la plus importante : le bénévolat est un acte réfléchi, sans rétribution ni lien de subordination juridique, mais n'empêche pas qu'il existe certaines règles à respecter. Si vous décidez de vous impliquer à nos côtés, vous le faites par un choix personnel et sans « embrigadement ». Vous êtes libre à tout moment de nous quitter après en avoir discuté ensemble et moyennant un délai de prévenance raisonnable. Pour pouvoir travailler ensemble, nous avons besoin de personnes respectueuses, matures et responsables.

La stabilité et la sécurité sont les mots d'ordre de l'organisation de l'événement.

Par la présente Charte, le staffeur s'engage à :

Article 1 :

- Ne mener aucune action contraire à l'esprit de l'IF, qui s'appuie sur des valeurs d'égalité, de partage, de coopération et de bienveillance, en respectant le règlement intérieur de l'association, son fonctionnement et son organisation.

Article 2 :

- Ne pas nuire à l'association COI ou à l'IF, ainsi qu'à l'ensemble des associations engagées dans le projet, en utilisant abusivement mon statut de bénévole et notamment par des comportements et/ou des actions orales ou écrites dommageables à l'image de l'association ou du festival.

Article 3 :

- Ne jamais agir au nom de l'IF ou engager la responsabilité de l'association.

Article 4 :

- Être présent aux réunions staff et aux réunions concernant le poste qui m'a été attribué. Participer aux formations requises pour le poste qui m'est attribué.

Article 5 :

- Mener à bien les missions qui me sont confiées, sans outrepasser les fonctions qui m'ont été attribuées.

Article 6 :

- Être présent et ponctuel le jour du festival, aux horaires qui me seront communiqués afin d'assurer l'ensemble de mes créneaux de staff sans quitter mon poste.

Article 7 :

- Surveiller le déroulé de la soirée afin d'éviter tout acte de violence et prévenir les personnes nommées à cet effet, si j'en suis témoin.

Personne à contacter :

- La responsable sécurité : Audrey, 07 82 96 20 44

Article 8 :

- Assurer une communication et une coopération efficace avec l'ensemble du staff et du bureau.

Article 9 :

- Ne pas changer ou échanger de poste ou de créneau sans l'aval de l'organisateur en charge. Ne pas quitter son poste sans justification et aval du responsable staff.

Article 10 :

- Porter mon T-shirt staff ou tout autre signe distinctif donné par le COI pendant toute la durée de sa mission. Ces attributs (t-shirts, bracelets, tours de cou) ne peuvent en aucun cas être donnés, prêtés ou vendus lors de l'événement, afin d'éviter toute confusion et continuer à assurer le bon déroulement du festival.

Article 11 :

- Ne pas consommer d'alcool ou toute autre substance illicite au minimum 2 heures avant de prendre son poste et pendant l'ensemble de la durée de son créneau de staff.

Article 12 :

- Autoriser l'organisation à me filmer, me photographier et à capter ma voix, en amont et pendant toute la durée de l'événement, et consentir à ce que ces contenus soient utilisés, reproduits et diffusés ultérieurement sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site officiel de l'Interfilières, sans limitation de durée et à titre gratuit.

Article 13 :

- Donner une empreinte bancaire* conservée pendant 60 jours à compter de sa création d'un montant de 50 € qui correspond à la valeur de la dotation, au prix de la place du festival et à la nourriture distribuée

**Une empreinte bancaire signifie que l'argent n'est pas prélevé directement sur le compte bancaire du staffeur. Cette caution est susceptible d'être prélevée uniquement en cas de décision expressément prise par le COI.*

4. Postface :

Tout manque d'investissement flagrant, toute faute grave ou répétée pourra faire l'objet d'une réunion exceptionnelle avec le président de l'association et les membres du bureau et pourra entraîner la radiation du staffeur. De plus, si son comportement est jugé inadéquat ou agressif, le staffeur pourra également être interdit d'accès au festival en tant que participant.

Dans ces situations, la caution déposée par le staffeur sera encaissée par le COI.

Le Bureau est un espace de sécurité disposé à écouter toutes demandes, interrogations et problèmes survenus dans le cadre de l'organisation du festival. Toute personne est invitée à se rapprocher de celui-ci dès lors qu'elle constate le moindre manquement ou défaillance dans l'organisation et/ou la sécurité du festival ou des personnes.

Coordonnées utiles :

Responsable pôle gestion staff :

Marilou GARNIER 07 67 90 41 04 marilou@garnier.tv

Président :

William MAPENZI 07 69 42 87 01 mapenzi.william94@gmail.com

Vice-président :

Clément ALMEIDA-MONGE 07 81 12 96 37 clemmonge77@gmail.com

Vice-présidente :

Maë ARIAS 07 83 95 41 64 maearias2014@gmail.com

Vice-présidente :

Solen GUILLERM-MARRA 07 81 82 83 86 guimarsolen@gmail.com

Trésorier :

Alexandre LE GOFF 06 52 94 83 01 alexandrelegoff05@gmail.com

Secrétaire générale :

Marilyne HABRE 06 51 43 40 83 habremarilyne@gmail.com

Dans le cas où le bureau ne serait pas joignable, en fonction de la gravité et du besoin, sont joignables :

- Le service de sécurité aux postes mis en place sur le festival
- Les services de premiers secours aux postes mis en place sur le festival
- Les numéros d'urgence classiques rappelés ci-après :
 - 15 : SAMU
 - 17 : police secours
 - 18 : pompiers
 - 112 : urgences